

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 Novembre 2012

(relevé des votes et des décisions prises)

Le 30 Novembre 2012, à 20 heures 30,
en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Grenade.

Etaient présents :

Mr. ANDRE Rémy, Mr. ANSELME Eric, Mr. AUZEMÉRY Bertrand, Mr. BEGUE José, BOISSE Serge, BRIEZ Dominique, CHAPUIS BOISSE Françoise, D'ANNUNZIO Monique, DELMAS Jean-Paul, FIORITO BENTROB Ghislaine, FLORES Jean-Louis, GARROS Christine, GUILLEMOT Sylvie, KACZMAREK Théodore, LACOME Jean-Luc, LE BELLER Claudine, LOUGE Monique, MANZON Sabine, MASSOUE Corinne, MAZGAJ Nathalie, NADALIN Serge, PEEL Laurent, POUJADE Jérôme, SALOMON Muriel, SCHIELE Marc, SCHIELE Sandrine, TAURINES GUERRA Anna, VIZZINI Jean-Marc, XILLO Michel.

Installation des conseillers municipaux dans leurs fonctions.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRE, Maire sortant.

Il donne lecture du résultat de l'élection municipale partielle du 25 Novembre 2012 :

Inscrits	:	5384
Votants	:	2822
Nuls	:	167
Exprimés	:	2655

ont obtenu :

liste « Grenade Autrement »	:	853 suffrages (32,13%) = 4 sièges
liste « Grenade - Saint Caprais Fidèles et Responsables »	:	417 suffrages (15,71%) = 2 sièges
liste « Toujours Unis pour Grenade et Saint-Caprais »	:	1385 suffrages (52,17%) = 23 sièges

Monsieur Rémy ANDRE, Maire sortant, déclare les membres du Conseil Municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mr. Jérôme POUJADE est désigné secrétaire de séance.

Mr. Théodore KACZMAREK, le plus âgé du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres, dénombre 29 conseillers présents et constate que la condition du quorum est remplie.

Mr. Michel XILLO et Mme Anna TAURINES sont désignés en qualité d'assesseurs, pour assister dans les opérations de vote inscrites à l'ordre du jour.

N° 2012/152- Election du Maire.

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire après avoir rappelé les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales, qui stipulent que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Il rappelle que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait appel à candidatures.

Mr. Jean-Paul DELMAS se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (refus de vote)	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

a obtenu : M. Jean-Paul DELMAS 23 voix (VINGT TROIS VOIX).

Mr. Jean-Paul DELMAS ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé MAIRE et immédiatement installé.

M. DELMAS prend la présidence de la séance.

N° 2012/153- Détermination du nombre d'Adjoints.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le résultat du calcul est arrondi à l'entier inférieur. Pour un conseil municipal de 29 membres, il ne peut y avoir plus de huit adjoints au maire.

Il propose de fixer à **6** le nombre d'Adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

23 voix pour et

6 abstentions (refus de vote) : Mr. Jean-Marc VIZZINI, Mme Muriel SALOMON, Mr. Bertrand AUZEMÉRY, Mme Sylvie GUILLEMOT, Mr. Rémy ANDRE, et Mme Nathalie MAZGAJ,

décide de **fixer à SIX le nombre d'adjoints.**

N° 2012/154 - Election des Adjoints.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des adjoints.

Il rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ou un écart égal à un entre le nombre d'hommes et de femmes en cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoints. Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Mr. le Maire fait appel à candidatures.

La liste « Théodore KACZMAREK » composée de :

- Théodore KACZMAREK,
- Claudine LE BELLER,
- Marc SCHIELE
- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Monique LOUGE
- Jean-Luc LACOME

est remise à Monsieur le Maire.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, dans les mêmes formes, que celle du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (refus de vote)	6
Nombre de votants	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

a obtenu : Liste « Théodore KACZMAREK » 23 voix (VINGT TROIX VOIX).

Les candidats figurant sur la liste conduite par Mr. Théodore KACZMAREK, **ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés ADJOINTS et immédiatement installés.**

- **1^{er} Adjoint** : Théodore KACZMAREK,
- **2^{ème} Adjoint** : Claudine LE BELLER,
- **3^{ème} Adjoint** : Marc SCHIELE
- **4^{ème} Adjoint** : Ghislaine FIORITO BENTROB
- **5^{ème} Adjoint** : Monique LOUGE
- **6^{ème} Adjoint** : Jean-Luc LACOME

N° 2012/155 - Etablissement du tableau des Conseillers Municipaux.

Il est rappelé que, pour toutes les communes, après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R 2121-2 du CGCT). En application des dispositions de l'article R 2121-4 du CGCT, l'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1) par la date la plus ancienne de nomination depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal,
- 2) entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus,
- 3) et à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau du Conseil Municipal :

Maire	DELMAS	Jean-Paul
Maires Adjoints	KACZMAREK	Théodore
	LE BELLER	Claudine
	SCHIELE	Marc
	BENTROB FIORITO	Ghislaine
	LOUGE	Monique
	LACOME	Jean-Luc
Conseillers municipaux	NADALIN	Serge
	BEGUE	José
	FLORES	Jean-Louis

D'ANNUNZIO	Monique
BOISSE	Serge
BRIEZ	Dominique
CHAPUIS BOISSE	Françoise
GARROS	Christine
PEEL	Laurent
MASSOUE	Corinne
SCHIELE	Sandrine
TAURINES GUERRA	Anna
XILLO	Michel
ANSELME	Eric
MANZON	Sabine
POUJADE	Jérôme
VIZZINI	Jean-Marc
SALOMON	Muriel
AUZEMÉRY	Bertrand
GUILLEMOT	Sylvie
ANDRE	Rémy
MAZGAJ	Nathalie

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 2012/156 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités de fonction du Maire sont fixées par référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique. Elles sont exprimées selon un pourcentage de cet indice croissant avec la population telle qu'elle résulte du dernier recensement (pour les communes de 3500 à 9999 habitants, le taux maximum est de 55 %).

Les adjoints au Maire bénéficient d'une indemnité de fonction dont le taux moyen est égal à 40 % de l'indemnité maximale du Maire, l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à condition que l'enveloppe totale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints ne soit pas dépassée.

Il est de la compétence du Conseil Municipal de répartir cette enveloppe globale.

Il est proposé de retenir :

- pour l'indemnité du Maire, un taux de **40 %** de l'indice brut terminal 1015,
- pour l'indemnité des Adjoints, un taux de **16 %** de l'indice brut terminal 1015,
- pour l'indemnité des Conseillers Municipaux délégués, un taux de **8,25 %** de l'indice brut terminal 1015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 voix contre (Mr. Jean-Marc VIZZINI, Mme Muriel SALOMON, Mr. Bertrand AUZEMÉRY, Mme Sylvie GUILLEMOT, Mr. Remy ANDRE, et Mme Nathalie MAZGAJ), donne son accord pour retenir les taux proposés.

N° 2012/157 - Abrogation de la délibération du Conseil Municipal du 29.09.2009 portant attribution de frais de représentation au Maire.

Mr. le Maire propose l'abrogation de la délibération du Conseil Municipal du 29.09.2009 qui allouait une indemnité annuelle de 5000 € pour frais de représentation au Maire à compter de l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mr. Remy ANDRE et Mme Nathalie MAZGAJ), donne son accord.

N° 2012/158 - Désignation de la Commission d'Appel d'Offres.

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, président ou de son représentant, et de 5 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Monsieur le Maire invite les conseillers à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Enregistrement des listes candidates :

Election des titulaires :

Liste « Jean-Louis FLORES », composée de

- Jean-Louis FLORES
- Claudine LE BELLER
- Théodore KACZMAREK
- Françoise CHAPUIS BOISSE
- Serge NADALIN

Liste « Bertrand AUZEMÉRY », composée de

- Bertrand AUZEMÉRY

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Non participation au vote : 2
Nombre de votants (N) : 27
Bulletins blancs et nuls (B) : 1
Suffrages exprimés (E=N-B) : 26
Quotient électoral (Q=E/5) : 5,2

Attribution des 5 sièges :

	Voix obtenues (V)	Quotient électoral (Q)	Calcul 1 ^{ère} répartition (V/Q)	Sièges attribués (S)	Reste =V-(SxQ)	Attribution sièges restants au plus fort reste (S1)	Total sièges attribués pour chaque liste S2= S+S1
Liste « Jean-Louis FLORES »	22	5,2	4,23	4	1,2	0,	4
Liste « Bertrand AUZEMÉRY »	4	5,2	0,769	0	4	1	1
						TOTAL	5

Election des suppléants :

Liste « Jean-Luc LACOME », composée de

- Jean-Luc LACOME
- Marc SCHIELE
- Sandrine SCHIELE
- Ghislaine FIORITO BENTROB
- José BEGUE

Liste « Sylvie GUILLEMOT », composée de

- Sylvie GUILLEMOT

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants (N) : 29
Bulletins blancs et nuls (B) : 3
Suffrages exprimés (E=N-B) : 26
Quotient électoral (Q=E/5) : 5,2

Attribution des 5 sièges :

	Voix obtenues (V)	Quotient électoral (Q)	Calcul 1 ^{ère} répartition (V/Q)	Sièges attribués (S)	Reste =V-(SxQ)	Attribution sièges restants au plus fort reste (S1)	Total sièges attribués pour chaque liste S2= S+S1
Liste « Jean-Luc LACOME »	22	5,2	4,23	4	1,2	0	4
Liste « Sylvie GUILLEMOT »	4	5,2	0,769	0	4	1	1
						TOTAL	5

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
- Jean-Louis FLORES	- Jean-Luc LACOME
- Claudine LE BELLER	- Marc SCHIELE
- Théodore KACZMAREK	- Sandrine SCHIELE
- Françoise CHAPUIS BOISSE	- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Bertrand AUZEMÉRY	- Sylvie GUILLEMOT

N° 2012/159 - Désignation des membres du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Comité Technique Paritaire.

Par délibération du 8 juillet 2008, le Conseil Municipal a décidé de constituer un CTP commun au CCAS et à la Commune et de fixer à cinq titulaires et cinq suppléants le nombre de représentants de la Collectivité et à cinq titulaires et cinq suppléants le nombre de représentants du Personnel.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des représentants de la Collectivité, à savoir 5 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants. Les votes auront lieu à bulletin secret, au scrutin uninominal, à la majorité absolue, ou la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Election de 5 délégués titulaires.

Enregistrement des candidatures :

- Marc SCHIELE
- Michel XILLO
- Jérôme POUJADE
- Jean-Luc LACOME
- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Rémy ANDRE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	25

Majorité absolue	13
------------------	----

ont obtenu :

Marc SCHIELE	23 voix
Michel XILLO	23 voix
Jérôme POUJADE	23 voix
Jean-Luc LACOME	23 voix
Ghislaine FIORITO BENTROB	23 voix
Rémy ANDRE	2 voix

Les candidats suivants ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus **délégués titulaires** afin de siéger au sein du Comité Technique Paritaire :

- Marc SCHIELE
- Michel XILLO
- Jérôme POUJADE
- Jean-Luc LACOME
- Ghislaine FIORITO BENTROB

Election de 5 délégués suppléants.

Enregistrement des candidatures :

- Françoise CHAPUIS BOISSE
- José BEGUE
- Eric ANSELME
- Corinne MASSOUE
- Serge NADALIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	22

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Françoise CHAPUIS BOISSE	22 voix
José BEGUE	22 voix
Eric ANSELME	22 voix
Corinne MASSOUE	22 voix
Serge NADALIN	22 voix

Les candidats suivants ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus **délégués suppléants** afin de siéger au sein du Comité Technique Paritaire :

- Françoise CHAPUIS BOISSE
- José BEGUE
- Eric ANSELME
- Corinne MASSOUE
- Serge NADALIN.

N° 2012/160 - Désignation de deux agriculteurs de la commune qui siégeront au sein de la Commission communale des calamités agricoles.

La Commission communale des calamités agricoles est présidée par le Maire. Elle est composée de deux représentants des organisations professionnelles agricoles désignés par le Préfet, d'un exploitant agricole de la Commune désigné par la Chambre d'Agriculture, de deux exploitants agricoles désignés par le Conseil Municipal et d'un membre de la commission communale des impôts.

Sa mission est d'aider les agriculteurs sinistrés à établir les dossiers de demandes d'indemnisation et d'adresser au comité départemental un avis sur les éléments de ces dossiers.

Il est proposé de désigner Mme Sandrine SCHIELE et Mr. Laurent PEEL, agriculteurs de la commune, pour siéger au sein de la Commission communale des calamités agricoles.

Sur proposition de Mr. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

23 voix pour et

6 abstentions (refus de vote) : Mr. Jean-Marc VIZZINI, Mme Muriel SALOMON, Mr. Bertrand AUZEMÉRY, Mme Sylvie GUILLEMOT, Mr. Rémy ANDRE, et Mme Nathalie MAZGAJ,

désigne **Mme Sandrine SCHIELE** et **Mr. Laurent PEEL**, agriculteurs de la commune, pour siéger au sein de la Commission communale des calamités agricoles.

Centre Communal d'Action Sociale.

N° 2012/161 - Détermination du nombre de membres du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est présidé de droit par le Maire. Il est composé en plus du Maire, en nombre égal, au maximum de 8 membres élus et de 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et représentant :

- les associations de personnes âgées et de retraités,
- les associations de personnes handicapées,
- les associations oeuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.).

Le nombre de membres est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite du maximum précité et d'un minimum de 4 membres élus et de 4 membres désignés.

L'élection aura lieu au scrutin de liste (scrutin secret), à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration sortant prend fin dès l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Les associations concernées par une possible nomination seront informées collectivement du renouvellement des membres du conseil d'Administration du CCAS et du délai, qui ne peut être inférieur à 15 jours, dans lequel elles pourront formuler leurs propositions.

Cette information sera assurée par voie d'affichage en mairie et, le cas échéant, par voie de presse ou tout autre moyen.

Le Maire propose de fixer à **6** le nombre de membres élus et à **6** le nombre de membres désignés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à **6** le nombre de membres élus et à **6** le nombre de membres désignés.

N° 2012/162 - Désignation des membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Maire fera appel à candidatures et invitera le Conseil Municipal à désigner les membres élus. L'élection des membres élus aura lieu, à bulletin secret, **au scrutin de liste**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Enregistrement des listes candidates :

Liste « Ghislaine FIORITO BENTROB », composée de

- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Claudine LE BELLER
- Anna TAURINES GUERRA
- Françoise CHAPUIS BOISSE
- Michel XILLO
- Jean-Louis FLORES

Liste « Rémy ANDRE », composée de

- Rémy ANDRE
- Nathalie MAZGAJ Nathalie

Liste « Muriel SALOMON », composée de

- Muriel SALOMON
- Jean-Marc VIZZINI.

Monsieur le Maire invite les conseillers à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de 6 membres.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants (N) : 29
Bulletins blancs et nuls (B) : 0
Suffrages exprimés (E=N-B) : 29
Quotient électoral (Q=E/6) : 4,83

Attribution des 6 sièges :

	Voix obtenues (V)	Quotient électoral (Q)	Calcul 1 ^{ère} répartition (V/Q)	Sièges attribués (S)	Reste =V-(SxQ)	Attribution sièges restants au plus fort reste (S1)	Total sièges attribués pour chaque liste S2= S+S1
Liste « G. FIORITO BENTROB »	23	4,83	4,76	4	3,68	1	5
Liste « Rémy ANDRE »	2	4,83	0,41	0	2	0	0
Liste « Muriel SALOMON »	4	4,83	0,828	0	4	1	1
						TOTAL	6

- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Claudine LE BELLER
- Anna TAURINES GUERRA
- Françoise CHAPUIS BOISSE
- Michel XILLO
- Muriel SALOMON

sont désignés **membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.**

Désignation des délégués du Conseil Municipal aux organismes extérieurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal. Les votes auront lieu à bulletin secret à la majorité absolue, ou la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

N°2012/163 - Communauté de Communes Save et Garonne :

Election de 9 délégués titulaires.

Enregistrement des candidatures :

- Jean-Paul DELMAS
- Anna TAURINES GUERRA
- Françoise CHAPUIS BOISSE
- Michel XILLO
- Jean-Luc LACOME
- Jean-Louis FLORES
- Claudine LE BELLER
- Serge BOISSE
- Marc SCHIELE
- Rémy ANDRE
- Nathalie MAZGAJ.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	25

Majorité absolue	13
------------------	----

ont obtenu :

Jean-Paul DELMAS	23 voix
Anna TAURINES GUERRA	23 voix
Françoise CHAPUIS BOISSE	23 voix
Michel XILLO	23 voix
Jean-Luc LACOME	23 voix
Jean-Louis FLORES	23 voix
Claudine LE BELLER	23 voix
Serge BOISSE	23 voix
Marc SCHIELE	23 voix
Rémy ANDRE	2 voix
Nathalie MAZGAJ	2 voix

Les candidats suivants ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus **délégués titulaires** à la Communauté de Communes Save et Garonne :

- Jean-Paul DELMAS
- Anna TAURINES GUERRA
- Françoise CHAPUIS BOISSE
- Michel XILLO
- Jean-Luc LACOME
- Jean-Louis FLORES
- Claudine LE BELLER
- Serge BOISSE
- Marc SCHIELE.

Election de 9 délégués suppléants.

Enregistrement des candidatures :

- Jérôme POUJADE
- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Théodore KACZMAREK
- Serge NADALIN
- José BEGUE
- Sandrine SCHIELE
- Dominique BRIEZ
- Monique D'ANNUNZIO
- Corinne MASSOUE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Jérôme POUJADE	23 voix
Ghislaine FIORITO BENTROB	23 voix
Théodore KACZMAREK	23 voix
Serge NADALIN	23 voix
José BEGUE	23 voix
Sandrine SCHIELE	23 voix
Dominique BRIEZ	23 voix
Monique D'ANNUNZIO	23 voix
Corinne MASSOUE	23 voix

Les candidats suivants ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus **délégués suppléants** à la Communauté de Communes Save et Garonne :

- Jérôme POUJADE
- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Théodore KACZMAREK
- Serge NADALIN
- José BEGUE
- Sandrine SCHIELE
- Dominique BRIEZ
- Monique D'ANNUNZIO
- Corinne MASSOUE.

N°2012/164 - Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement :

Election de 3 délégués.

Enregistrement des candidatures :

- Jean-Luc LACOME
- Marc SCHIELE
- Eric ANSELME.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Jean-Luc LACOME	23 voix
Marc SCHIELE	23 voix
Eric ANSELME	23 voix

Mr. Jean-Luc LACOME, Mr. Marc SCHIELE, Mr. Eric ANSELME, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement.

N°2012/165 - Syndicat des Transports des Personnes Agées :

Election d'un délégué.

Enregistrement des candidatures :

- Serge NADALIN.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et annexés au procès-verbal	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Serge NADALIN	23 voix

M. Serge NADALIN ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat des Transports des Personnes Agées.

N°2012/166 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers :

Election d'un délégué titulaire.

Enregistrement des candidatures :

- Françoise CHAPUIS BOISSE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Françoise CHAPUIS	23 voix
-------------------	---------

Mme Françoise CHAPUIS BOISSE ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée titulaire du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.

Election d'un délégué suppléant.

Enregistrement des candidatures :

- Serge BOISSE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Serge BOISSE	23 voix
--------------	---------

M. Serge BOISSE ayant obtenue la majorité absolue, est désigné délégué suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.

N°2012/167 - Syndicat des Eaux de Hers-Girou :

Election de 2 délégués titulaires.

Enregistrement des candidatures :

- Corinne MASSOUE
- Jean-Louis FLORES.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Corinne MASSOUE	23 voix
Jean-Louis FLORES	23 voix

Mme Corinne MASSOUE et M. Jean-Louis FLORES, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués titulaires du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat des Eaux Hers-Girou.

Election de 2 délégués suppléants.

Enregistrement des candidatures :

- Marc SCHIELE
- Michel XILLO.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Marc SCHIELE	23 voix
Michel XILLO	23 voix

M. Marc SCHIELE et M. Michel XILLO, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat des Eaux Hers-Girou.

N°2012/168 - Syndicat Intercommunal d'Electricité :

Election de 2 délégués

Enregistrement des candidatures :

- Eric ANSELME
- Monique D'ANNUNZIO.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Eric ANSELME	23 voix
Monique D'ANNUNZIO	23 voix

M. Eric ANSELME et Mme Monique D'ANNUNZIO ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité.

N°2012/169 - Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement :

Election d'un délégué titulaire.

Enregistrement des candidatures :

- Serge BOISSE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Serge BOISSE	23 voix
--------------	---------

M. Serge BOISSE ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué titulaire du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

Election d'un délégué suppléant.

Enregistrement des candidatures :

- Michel XILLO.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Michel XILLO	23 voix
--------------	---------

M. Michel XILLO, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

Election de 2 délégués titulaires.

Enregistrement des candidatures :

- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Serge NADALIN.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

Ghislaine FIORITO BENTROB	23 voix
Serge NADALIN	23 voix

Mme Ghislaine FIORITO BENTROB et M. Serge NADALIN ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués titulaires du Conseil Municipal pour siéger au sein du S.I.E.A.N.A.T.

Election de 2 délégués suppléants.

Enregistrement des candidatures :

- José BEGUE
- Françoise CHAPUIS BOISSE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :

José BEGUE	23 voix
Françoise CHAPUIS BOISSE	23 voix

M. José BEGUE et Mme Françoise CHAPUIS BOISSE ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein du S.I.E.A.N.A.T.

N°2012/171 - Délégués aux écoles :**Election d'un délégué par école**

Enregistrement des candidatures :

Mr. DELMAS propose les candidatures suivantes :

Ecole maternelle La Bastide	Théodore KACZMAREK
Ecole élémentaire La Bastide	Théodore KACZMAREK
Ecole maternelle JC GOUZE	Monique LOUGE
Ecole élémentaire JC GOUZE	Monique LOUGE
Ecole maternelle de St Caprais	Corinne MASSOUE
Ecole Sainte Marthe	Monique D'ANNUNZIO

Aucune autre candidature ne sont enregistrées.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
ont obtenu :	

Pour l'école maternelle La Bastide

Théodore KACZMAREK	23 voix
--------------------	---------

Pour l'école élémentaire La Bastide

Théodore KACZMAREK	23 voix
--------------------	---------

Pour l'école maternelle JC GOUZE

Monique LOUGE	23 voix
---------------	---------

Pour l'école élémentaire JC GOUZE

Monique LOUGE	23 voix
---------------	---------

Pour l'école maternelle de St Caprais

Corinne MASSOUE	23 voix
-----------------	---------

Pour l'école Ste Marthe

Monique D'ANNUNZIO	23 voix
--------------------	---------

Les candidats suivants ayant obtenu la majorité absolue, ils sont désignés délégués :

Ecole maternelle La Bastide	Théodore KACZMAREK
Ecole élémentaire La Bastide	Théodore KACZMAREK
Ecole maternelle JC GOUZE	Monique LOUGE
Ecole élémentaire JC GOUZE	Monique LOUGE
Ecole maternelle de St Caprais	Corinne MASSOUE
Ecole Sainte Marthe	Monique D'ANNUNZIO

N°2012/172 - Délégués au collège Grand Selve :

Election de 2 délégués.

Enregistrement des candidatures :

- Ghislaine FIORITO BENTROB
- Jean-Paul DELMAS.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Ghislaine FIORITO BENTROB	23 voix
Jean-Paul DELMAS	23 voix

Mme Ghislaine FIORITO BENTROB et M. Jean-Paul DELMAS, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués du Conseil Municipal au Collège Grand Selve.

N°2012/173 - Comité Technique d'Usagers du Centre Social :

Election d'un délégué.

Enregistrement des candidatures :

- Ghislaine FIORITO BENTROB.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Ghislaine FIORITO BENTROB	23 voix

Mme Ghislaine FIORITO BENTROB, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité Technique d'Usagers du Centre Social.

N°2012/174 - Maison de Retraite St Jacques :

Election de 2 délégués pour siéger au Conseil d'Administration.

Enregistrement des candidatures :

- Claudine LE BELLER
- Jean-Louis FLORES.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Claudine LE BELLER	23 voix
Jean-Louis FLORES	23 voix

Mme Claudine LE BELLER et M. Jean-Louis FLORES, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

N°2012/175 - Election d'un délégué pour siéger au Conseil de la Vie Sociale de la Maison de Retraite.

Enregistrement des candidatures :

- Ghislaine FIORITO BENTROB.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Ghislaine FIORITO BENTROB	23 voix

Mme Ghislaine FIORITO BENTROB ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée du Conseil Municipal pour siéger au Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite.

N°2012/176 - Comité Directeur de la Caisse des Ecoles :

Election de 2 délégués.

Enregistrement des candidatures :

- Claudine LE BELLER
- Monique D'ANNUNZIO.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Claudine LE BELLER	23 voix
Monique D'ANNUNZIO	23 voix

Mme Claudine LE BELLER et Mme Monique D'ANNUNZIO ayant obtenu la majorité absolue, sont désignées déléguées du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Caisse des Ecoles.

N°2012/177 - Commission paritaire du marché :

Election de 4 délégués.

Enregistrement des candidatures :

- Eric ANSELME
- José BEGUE
- Jean-Louis FLORES
- Sandrine SCHIELE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Eric ANSELME	23 voix
José BEGUE	23 voix
Jean-Louis FLORES	23 voix
Sandrine SCHIELE	23 voix

M. Eric ANSELME, Mr. José BEGUE, Mr. Jean-Louis FLORES, Mme Sandrine SCHIELE, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués du Conseil Municipal à la Commission Paritaire du Marché.

N°2012/178 - C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) :

Election d'un délégué.

Enregistrement des candidatures :
- Ghislaine FIORITO BENTROB.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
ont obtenu :	
Ghislaine FIORITO BENTROB	23 voix

Mme Ghislaine FIORITO BENTROB, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée du Conseil Municipal pour siéger au C.N.A.S.

N°2012/179 - Correspondant Défense :

Election d'un délégué.

Enregistrement des candidatures :
- Marc SCHIELE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
ont obtenu :	
Marc SCHIELE	23 voix

Mr. Marc SCHIELE ayant obtenu la majorité absolue, est désigné « Correspond Défense ».

N°2012/180 - Association Nationale des Elus en charge du sport (ANDES) :**Election d'un délégué.**

Enregistrement des candidatures :

- Jean-Paul DELMAS.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Jean-Paul DELMAS	23 voix

Mr. Jean-Paul DELMAS ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué à l'Association ANDES.

N°2012/181 - Comité de Bassin d'Emploi :**Election d'un délégué**

Enregistrement des candidatures :

- Corinne MASSOUE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Corinne MASSOUE	23 voix
	voix
	voix

Mme Corinne MASSOUE ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de Bassin d'Emploi.

N°2012/182 - Correspondant Sécurité Routière :

Election d'un délégué.

Enregistrement des candidatures :

- Eric ANSELME.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
Nombre de votants	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	23

Majorité absolue	12
------------------	----

ont obtenu :	
Eric ANSELME	23 voix

Mr. Eric ANSELME ayant obtenu la majorité absolue, est désigné « Correspond Sécurité Routière ».

Séance levée à 22 h 15.
